

Dijon, le 8 octobre 2020

Le vice-président
Lycées

MADAME FABIENNE MARTIN
DIRECTRICE EPLEFPA BESANÇON
2 RUE DES CHANETS
25 410 DANNEMARIE-SUR-CRETE

REÇU LE
09 OCT. 2020

Madame la directrice,

Vous déposez un dossier auprès du Ministère de l'agriculture afin de bénéficier de l'appui d'un ingénieur chef de projet de partenariat pour appuyer les dynamiques concertées de 4 établissements (Besançon, Velet, Beaune, Mâcon-Davayé) souhaitant mettre en place 4 tiers-lieux en lien avec leurs exploitations viticoles ou des parcelles forestières de proximité.

J'ai bien compris que l'objectif ultime résidait ici dans la sensibilisation ou la formation sur les conséquences des changements climatiques ou la préservation de l'environnement tout en maintenant ou développant une production écologiquement raisonnée en viticulture ou pour la forêt.

Le Conseil Régional connaît bien le fonctionnement des EPLEFPA avec leur approche professionnelle liée aux territoires où ils sont implantés. Les filières agricoles et particulièrement ici, les filières viticoles et forestières, sont essentielles à l'économie régionale. Le Conseil Régional sait que les exploitations viticoles des établissements sont des supports très pertinents pour la formation, les expérimentations, ou l'innovation. Il accompagne leur impact réel grâce à une politique d'investissements très significatifs comme récemment à Beaune. L'exploitation viticole de Mâcon-Davayé est un excellent support à proximité du Vitipôle.

Le Conseil Régional également soutient la filière forêt-bois, notamment à travers le contrat régional forêt-bois 2018-2028. Il sait que les établissements forestiers, Besançon ou Velet, ont établi des partenariats permanents avec les professionnels forestiers : la Maison du bois et de la Forêt où sont les locaux des professionnels forestiers (interprofession forêt bois FIBOIS, CRPF, ...), cofinancé par le Conseil Régional, est sur le site de l'EPLFPA de Besançon.

La démarche de tiers-lieu de Velet avec la salle des simulations est accompagnée par le Conseil Régional notamment par une partie de l'investissement lié à Silva Numerica.

Depuis son démarrage en 2016, le Conseil Régional soutient le projet Silva Numerica ; il en a été un des financeurs et le connaît bien.

Le Conseil Régional développe une politique volontariste en faveur des tiers-lieux s'appuyant notamment sur le numérique et la simulation : nous souhaitons, par exemple, favoriser le partenariat à Mâcon entre le Vitipôle et l'exploitation viticole de l'EPL Mâcon-Davayé. Plus largement, le Conseil Régional appuie les partenariats de type tiers-lieux à Velet ou Besançon en faveur d'une gestion durable de la forêt et de l'écosystème forestier grâce aux simulations et à Silva numerica.

Le Conseil Régional intervient soit par une logique d'investissements soit par la labellisation ou le conseil au fonctionnement (Tiers-lieux).

Aussi, il est logique que nous appuyons votre demande d'ingénieur chef de projet de partenariat pour l'essaimage ou le développement de nouveaux outils et plateforme de simulation, tels que Silva Numerica, dans les filières viticoles et forestières et leur usage au sein de tiers-lieux sis dans les 4 EPLEFPA porteurs du projet : en effet, ce projet s'inscrit dans les axes du PRDA, plus particulièrement le Défi 1 « L'adaptation aux changements climatiques est indispensable ».

Je vous prie de recevoir, Madame la directrice, mes respectueuses salutations.

Stéphane GUIGUET

